

LIEN ALLAITANT

LE JOURNAL DES PRODUCTEURS DE VIANDE 27-76



N° 71 - juillet 2023

- LES MARCHES P.1
- L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION, P.2 ET 3
- RETOUR SUR LA JOURNÉE ALLAITANTE P.4
- RETOUR SUR LES COMICES P.4
- AGENDA P.4

►► L'édito :



Le renouvellement des générations en agriculture est un défi majeur que la profession agricole a pour ambition de relever. En effet, d'ici 2030, un agriculteur normand sur 3 sera parti ou en âge de partir à la retraite. Il est ainsi nécessaire d'accompagner et de soutenir les porteurs de projet. D'autant que leur typologie a évolué ces dernières années. Même si les futurs agriculteurs restent majoritairement issus du milieu agricole, la proportion de personnes non issues du milieu ou ayant eu un parcours professionnel en dehors de l'agriculture est en augmentation.

Il faut prendre en considération que de plus en plus de personnes exercent plusieurs métiers dans leur vie. De même, les projets de diversifications augmentent également, souvent à l'occasion d'une installation. Cette diversité est une richesse, car nous aurons besoin de chacun pour renouveler nos producteurs. Dans un contexte économique de plus en plus fluctuant, les agriculteurs de demain devront avoir des compétences techniques mais aussi économiques, managériales et environnementales. Nous avons besoin de femmes et d'hommes passionnés, bien formés et compétents afin de développer une agriculture entrepreneuriale performante, innovante et enracinée dans leurs territoires. Vos techniciens des différentes structures partenaires du Pôle allaitant sont là pour vous aider à y parvenir.

Bien sûr, pour réussir cette transition, la préparation de la transmission des exploitations est elle aussi primordiale et doit être bien anticipée.

*Laurence SELLOS
Présidente de la Chambre d'agriculture
de la Seine-Maritime*

Les marchés ►►

Les abattages et la consommation

Pour la troisième année consécutive la production de viande bovine devrait baisser en 2023. La baisse des abattages est marquée sur tous les types de bêtes. Les vaches de races à viande enregistrent - 9,4 % d'abattages par rapport à 2022. Cependant, le mois de mai est souligné par une augmentation de la consommation de viande bovine en GMS (*Grande et Moyenne Surface*) (+ 2,6 % par rapport à la même période en 2022). La viande hachée de bœuf surgelée connaît une évolution de + 33,8 % par rapport à 2022. La demande est toujours soutenue dans toutes les catégories de viande (viande brute, haché de bœuf frais et surgelés).

Les broutards

Après la forte baisse enregistrée en 2022, les exportations de broutards se stabilisent avec une légère baisse de 2,6 % comparé à 2022. L'Italie reste le plus gros importateur de broutards français avec 18 686 broutards devant l'Espagne avec 7 976. La demande pour l'engraissement en France est par ailleurs relativement dynamique, de nombreuses initiatives étant à l'œuvre pour contrecarrer la baisse de production.

La cotation du broutard Charolais reste stable, suivant la même tendance que les cotations italiennes des jeunes bovins.

Les jeunes bovins

La production de jeunes bovins de type viande est quasi stable, avec un peu plus de sorties au 1^{er} semestre 2023 (+ 2,1 %). Cette stabilité s'explique par la réorientation des broutards vers les engraisseurs français et le développement de la contractualisation. On observe une augmentation de + 11,2 % en 1 an pour les JB U, et une inflation de + 12,6 % en 1 an sur les JB R.

Les femelles

Après un net recul en 2022, les abattages de femelles se maintiennent en 2023 (+ 3,4 %). Le nombre de réformes allaitantes est stable comparé à 2022, mais les poids moyens continuent leur repli (- 0,7 %). Les génisses de boucherie sont un peu plus nombreuses (+ 0,3 %) en lien avec le développement de la contractualisation, et le poids moyen est stable, comme ces dernières années. Tout comme les jeunes bovins, la cotation des femelles sur le début d'année 2023 reste stable.

*Charlotte GRANDJACQUES
Section bovine de Natup*

Sources : FranceAgriMer, Normabev

Installation ►► Les aides aux jeunes et nouveaux installés

La gestion des aides à l'installation a été transférée aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023. Chaque Région a désormais la latitude de définir sa stratégie d'aide à l'installation. La Normandie a adopté sa nouvelle politique régionale de l'agriculture 2023-2027 en assemblée plénière le 20 juin 2022 et en commission permanente le 15 mai 2023. Pour plus d'information, contactez le Point Accueil Installation de votre département.

Les objectifs

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont d'apporter un soutien de trésorerie aux candidats à l'installation et de consolider les projets en mettant l'accent sur la viabilité économique, les connaissances et compétences professionnelles et la vivabilité du projet.

Les principaux critères d'éligibilité

- Être âgé entre 18 et 52 ans à la date du dépôt de la demande d'aide à l'installation.
- Répondre aux conditions de formation ou d'expérience professionnelle agricole.
- Être titulaire d'un Parcours professionnel Personnalisé (PPP) validé depuis moins de 2 ans.
- Justifier de la maîtrise de son projet par l'obtention d'un certificat :
 - o « créateur d'entreprise agricole », validé par France compétence : CERTICREA,
 - o « chiffrer son projet en création, reprise développement d'activité en agriculture paysanne »,
 - o « entreprendre en agriculture paysanne ».
- Ne pas avoir été affilié au régime des non-salariés agricoles comme chef d'exploitation (sauf cas particulier des pré-installation).
- Si installation en société avec le contrôle effectif et durable sur la gestion de la société.
- S'installer dans une société où plus de 50 % du capital social est détenu par des associés exploitants.
- Présenter un Plan d'Entreprise sur 4 ans qui montre un revenu disponible prévisionnel d'au moins 1 SMIC en 4^{ème} année du PE.

- Dans le cas où le candidat a d'autres sources de rémunération professionnelle, celle-ci ne devra pas dépasser 1,5 SMIC annuel.

Montant de l'aide :

	Jeune Agri	Nouvel Agri
Montant de base	25 000 €	15 000 €
Majoration ZD	5 000 €	5 000 €
Installation à titre secondaire	50 % des montants de base	50 % des montants de base

ZD : Zone défavorisée

Aide forfaitaire versée en une seule fois et cofinancée à hauteur de 60 % par le FEADER.

Les demandes d'aides seront à déposer par voie dématérialisée (en ligne) avant la date d'installation auprès de la DARM (Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines) par le candidat ou son conseiller.



Les stages de pré-installation ou contrat de parrainage

Deux dispositifs permettant une première immersion avant de s'installer :

- le stage Créateur d'entreprise accessible aux futurs installés bénéficiaires de l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi). En 2022, 69 stages (contrats de parrainage et de stages créateur d'entreprise) ont été mis en place par les services des Chambres d'agriculture en Normandie ;
- le contrat de parrainage, financé par la Région Normandie, accessible aux futurs installés ne pouvant être bénéficiaires de l'ARE dont le projet est qualifié de hors cadre familial.



69 stages ont été mis en place en 2022. Ces contrats durent en moyenne 10 mois et permettent de partager la vie de l'exploitation de « l'intérieur » au quotidien et ainsi se l'approprier. La durée des stages est très variable, allant de 2 mois pour les stages les plus courts à 24 mois pour les plus longs. Cette amplitude s'explique par le fait que les objectifs des stagiaires varient, principalement en fonction de leur cursus et de leur personnalité.

Ainsi, un JA qui dispose de plusieurs années d'expérience en agriculture pourra faire le choix d'une durée de 2 mois pour « la prise en main » du site repris. Au contraire, des porteurs de projet réalisant des reconversions professionnelles vont souhaiter des stages de longue durée afin d'acquérir des méthodes de travail et pour certains, de se tester au métier d'agriculteur. Pour un projet en association, une durée supérieure à 12 mois est souhaitable, ainsi, il est possible que les premiers mois de stage soient consacrés à tester l'association, en termes de personnalité des individus et définir les objectifs, avant de réaliser les démarches administratives. Chaque projet d'installation-transmission est unique, à chacun de le construire à sa façon. Un stage réussi, ce sont des personnalités qui se sont entendues.

Les aides jeunes agriculteurs des partenaires du Pôle

Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture vous propose une remise de 50 % sur les prestations techniques Tech'Eco la première ou la 2^{ème} année d'installation.

Origenplus

Origenplus vous propose des réductions sur les inséminations artificielles posées pendant les 3 premières années d'installation.

Natup

Natup vous propose le propulseur de réussite. Il contient un financement pris en charge pour la mise en place de maigre, une remise sur tous les produits d'élevage, aliment, achat d'outils

d'aide à la décision, de contention ou de pesée, de remise de fin de campagne et de plus-value au kg de carcasse. Ces avantages sont proposés sur les 4 premières années d'installation.

ELVEA Normandie

ELVEA Normandie propose une réduction de 30 % de la cotisation d'adhésion pendant les 2 premières années d'installation.

Littoral Normand

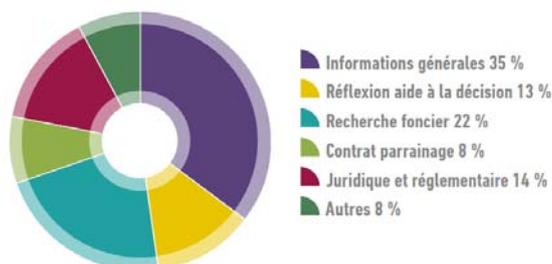
Bovins Croissance vous propose une réduction de 30 % sur le service conseil la première année d'installation.

S'informer ►► Le point info Transmission

Structure pivot de la transmission, le PIT est un guichet unique et gratuit qui se doit de répondre aux questions d'exploitants envisageant de prendre leur retraite, de se réorienter professionnellement ou bien en recherche d'associé. Que ce soit dans un cadre familial ou non.

Il existe un PIT par département, animé par les conseillers transmission de la Chambre d'agriculture. En plus des renseignements qui peuvent être apportés à la suite des appels téléphoniques, le conseiller du PIT est en mesure de proposer un entretien individuel et confidentiel (réception au bureau ou déplacement sur site) afin de permettre d'échanger sur le projet de transmission et apporter ainsi son appui dans la réflexion, et ce quel que soit le stade d'avancement du projet de cessation d'activité.

Thèmes abordés par les cédants au Point Info Transmission



(Données statistiques Normandes en 2022)

Ses principales missions sont :

- accueillir et écouter les cédants en questionnement face aux enjeux de la transmission de leur outil de travail,
- apporter une information la plus exhaustive possible sur les différents aspects d'un projet de cessation d'activité agricole et de transmission,
- orienter vers les organismes experts dans leur domaine,
- présenter les dispositifs existants permettant de faciliter la transmission.

Téléphone du point info transmission : 02 35 59 62 66

La DICA : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole

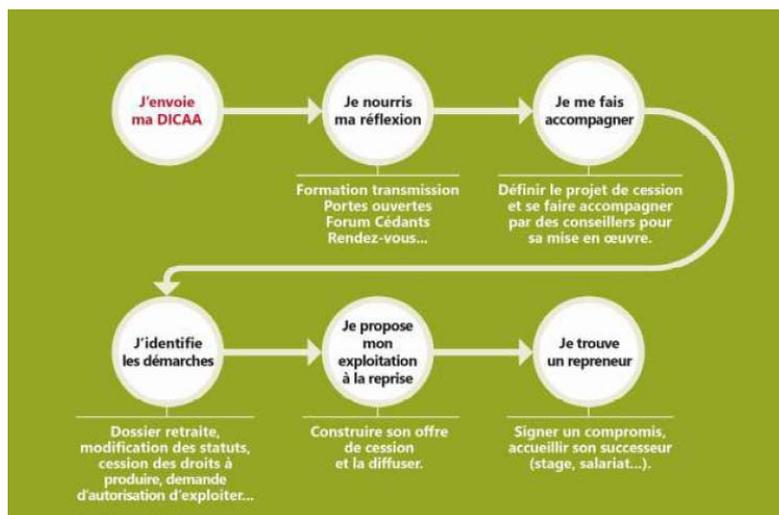
La DICA est un dispositif national pour inciter les cédants à penser transmission. Il est important de compléter et renvoyer sa DICA car elle est nécessaire à la constitution du dossier de retraite. L'objectif de cette déclaration est également de rapprocher les cédants, propriétaires sans repreneurs et les candidats à la reprise.

Chaque année, la MSA envoie un formulaire DICA à tous les agriculteurs qui ont eu 58 ans dans l'année. Pour la Normandie, 993 exploitations ont été concernées en 2022.

Le RDI : Répertoire Départ Installation

Le RDI permet d'être accompagné dans les démarches à la transmission ou à la recherche d'associé. 1 à 2 conseillers sont présents dans chaque département. Le conseiller met en relation cédant, exploitants à la recherche d'un associé et porteurs de projet pour favoriser le renouvellement des générations.

71 % des exploitations inscrites au RDI sont à la recherche d'un repreneur dans le cadre du départ en retraite d'un exploitant. Les reconversions professionnelles progressent de 6 à 10 %. De plus en plus de cédants anticipent pour s'inscrire au RDI, rechercher un repreneur et céder leur entreprise avant même l'âge de départ en retraite.



Carole SIMON
Chambre d'agriculture de Normandie

Sources : Normandie aide démarrage installation de la Région Normandie et observatoire de l'installation transmission 2023 des Chambres d'agriculture de Normandie.



▶▶ Retour sur la Journée allaitante



Le 16 mai dernier, la journée du Pôle allaitant s'est déroulée à Hébecourt au GAEC de Rouville sur le thème du vêlage 2 ans en race Charolais. Le premier atelier a été présenté par Emilie Guérin, conseillère bovin viande à la Chambre d'agriculture, et les associés du GAEC qui ont décrit le fonctionnement de leur exploitation. Le deuxième atelier était consacré aux rations compatibles avec les objectifs de croissance pour obtenir un vêlage à 2 ans, ainsi que les

intérêts économiques par Gabriel Fougères, technicien Bovins Croissance. Le troisième et dernier atelier, piloté par Julien Poussier, technicien génétique chez OrigenPlus, a démontré l'importance d'une bonne sélection génétique pour choisir les femelles qui pourront vêler à 2 ans. Les éleveurs présents ont pu constater visuellement qu'il n'y avait aucune différence de gabarit des animaux et des veaux issus de femelles ayant vêlé à 2 ans.



Festival de l'élevage à Forges-les-Eaux



A l'invitation des associations Normandes et Prim'Holsteins, les éleveurs sélectionneurs de bovins allaitants de Seine-Maritime sont venus exposés une trentaine d'animaux reproducteurs les 3 et 4 juin à Forges-les-Eaux. Les principales races y étaient représentées : Yannick Bourdet en Blanc Bleu, le GAEC Roux en Blonde d'Aquitaine, le GAEC de la Mare aux Ifs et le GAEC de Villeneuve en Charolaise,

l'EARL de la Muette, l'EARL du Moulin de Rebets et Stéphane Havé en Limousine et l'EARL élevage Roussel en Salers. Quelques races anglaises sont venues compléter les présentations : le GAEC du Mont au Bec en Hereford et l'EARL du Moulin de Rebets en Angus.

Comice d'Ecos

Le Comice d'Ecos s'est déroulé les 9 et 10 juin dernier. A l'invitation des agriculteurs du canton, deux concours de races allaitantes ont eu lieu le samedi matin. Un concours organisé par Marc Degallaix du syndicat Charolais de l'Eure réunissant 11 élevages et une trentaine d'animaux. Le prix du meilleur élevage du concours a été remporté par l'EARL Boutry.

Un concours Limousin était également organisé avec une vingtaine d'animaux détenus par 5 élevages de l'Eure et de la Seine-Maritime. Le meilleur animal du concours a été remporté par l'EARL du Bois de Corbie. Les juges respectifs ont pu apprécier la qualité des animaux présentés.



Carole SIMON
Chambre d'agriculture de Normandie

septembre

9-10 : Foire de Lessay (50)

9-10 : Vachement Caen (14)

11-14 : SPACE à Rennes (35)

Les syndicats de race et leurs présidents

ASEBAN Ass. des éleveurs Blonde d'Aquitaine de Normandie

B. RENARD - 02 33 73 92 47

Charolais 76 :

S. QUIBEUF - 06 71 10 44 81

Charolais 27 :

P. PETIT - 06 84 88 71 60

Limousin :

A. GRISEL - 06 25 08 30 15

Rouge des Prés :

T. FERMENT - 06 22 75 79 41

Salers :

E. MASSU - 06 32 02 16 64

Promotion des races à viande :

J. PAUWELYN - 06 38 62 02 22

LE LIEN ALLAITANT

Coordination :
Chambre d'agriculture de Normandie
Pôle élevage

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 CAEN Cedex 4

Contact : Carole SIMON
06 07 14 35 37

Maquette : SReCom CRAN

Photos : C SKRZYNIARSH, C. SIMON,
L. AUGEREAU,

Directeur de publication : P. FAUCON

Resp. de la rédaction : C. SIMON

Impression : Chambre d'agriculture
de Normandie

Tirage : 690 exemplaires

Dépôt légal à parution

ISSN : 2803-3582

Les partenaires du pôle allaitant :

